



BUREAU DE COMMUNAUTÉ
Séance du 13 septembre 2018 à 18h00
Au siège de Grand Lac

Présents :

AIX LES BAINS	Dominique DORD	Pouvoir de Michel FRUGIER
AIX LES BAINS	Corinne CASANOVA	
LA BIOLLE	Blandine BELLANCA	
CHINDRIEUX	Marie-Claire BARBIER	(départ à la délibération n°13)
CONJUX	Claude SAVIGNAC	
DRUMETTAZ-CLARAFOND	Nicolas JACQUIER	Pouvoir de Robert AGUETTAZ
ENTRELACS	Bernard MARIN	
ENTRELACS	Claude GIROUD	(départ à la délibération n°13)
GRESY SUR AIX	Robert CLERC	
MERY	Eudes BOUVIER	Pouvoir de Jean-Marc DRIVET
LE MONTCEL	Jean-Christophe EICHENLAUB	
MOTZ	Olivier BERTHET	
MOUXY	Gabrielle KOEHREN	
ONTEX	Jacques CURTILLET	
PUGNY CHATENOD	Jean-Guy MASSONNAT	
RUFFIEUX	Olivier ROGNARD	
SAINT OFFENGE	Bernard GELLOZ	
SAINT OURS	Christian REBELLE	
ST PIERRE DE CURTILLE	Sylvie L'HEDEVER	
SERRIERES EN CHAUTAGNE	Denise de MARCH	
TRESSERVE	Jean-Claude LOISEAU	(départ à la délibération n°13)
VIONS	Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET	Pouvoir de Yves HUSSON
VOGLANS	Yves MERCIER	

Absents excusés :

AIX LES BAINS	Renaud BERETTI
AIX LES BAINS	Michel FRUGIER
BOURDEAU	Jean-Marc DRIVET
LE BOURGET DU LAC	Marie-Pierre FRANÇOIS
BRISON ST INNOCENT	Jean-Claude CROZE
CHAPELLE DU MT DU CHAT	Nicole FALCETTA
CHANAZ	Yves HUSSON
TREVIGNIN	Gérard GONTHIER
VIVIERS DU LAC	Robert AGUETTAZ

Autres présents non votants :

Yves GRANGE	Entrelacs
Christophe DERIPPE	Entrelacs
Jean-François BRAISSAND	Entrelacs
Henri GARNIER	Entrelacs
Françoise CARON	Bourget-du-Lac
Frédéric GIMOND	Directeur Général des services
Laurent LAVAISSIERE	Directeur Général Adjoint
Christophe PIRAT	Directeur des services à la population
Martine REVOL	Directrice de cabinet
Christophe TOUZEAU	Directeur du pôle eau
Sophie CASSARO	Chargée de mission tourisme
Eline QUAY-THEVENON	Assistante Direction générale
Roland FAYN	Responsable du déploiement Linky sur les Alpes
Pascale RICORDEAU	Direction territoriale Enedis Savoie Haute-Savoie

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 6 septembre 2018 à laquelle était joint un dossier de travail de 357 pages comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 21 projets de délibérations. Le quorum est atteint au moment du vote des délibérations (23 présents et 27 votants).

DÉPLACEMENTS

Convention d'animation des plans de déplacements des établissements scolaires avec l'Agence Écomobilité

Monsieur le Président rappelle que les plans de déplacements des établissements scolaires (PDES) servent à mettre en lumière les freins aux changements d'habitudes et les opportunités liées à la configuration des lieux et aux équipements existants qui peuvent favoriser une évolution des comportements.

Ils permettent également d'identifier les solutions pour réduire, aux abords des écoles, le trafic automobile quotidien de transit et de sensibiliser et former les élèves à la pratique de moyens de déplacement doux.

Enfin, ils permettent de discerner, puis de mettre en place les meilleures alternatives à la voiture et des systèmes d'accompagnement collectif les mieux adaptés.

Outre ces améliorations d'ordre environnemental, les PDES permettent de favoriser les liens sociaux et la convivialité entre les individus et de soutenir la pratique d'une activité physique pour les enfants.

L'agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, forte de son expérience de 15 années dans le domaine de l'écomobilité scolaire, propose d'accompagner Grand Lac - Communauté d'Agglomération sur le sujet.

Afin d'expérimenter ce dispositif nouveau sur le territoire de Grand lac, le Bureau communautaire du 8 novembre 2017 avait autorisé le président à signer une convention de mission portant sur l'année scolaire 2017/2018 et ayant pour objet :

- L'animation d'une démarche d'écomobilité scolaire auprès de deux écoles primaires (à définir en concertation avec Grand Lac),
- L'animation d'une démarche d'écomobilité au sein d'un collège (Grésy-sur-Aix),
- L'intervention pédagogique auprès d'écoles volontaires du territoire de Grand Lac,
- La poursuite du PDES des écoles de Saint Girod et d'Albens (commune d'Entrelacs), en cours de réalisation (initié par la Communauté de communes du Canton d'Albens).

Afin de poursuivre le travail engagé et de répondre aux sollicitations des écoles qui en ont fait la demande, il est proposé une nouvelle convention pour l'année 2018/2019, pour une durée de 6 mois. Le coût supporté par Grand Lac sera de 12 000 €. Il est donné lecture de la convention annexée à la présente délibération.

Les crédits inscrits au budget seront imputés sur la section de fonctionnement du budget Transport (programme 040, chapitre 611).

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention précitée et tous les actes nécessaires à son exécution.

Aix-les-Bains, le 13 septembre 2018

Le Président,
Dominique DORD

- Délégués en exercice : 32
- Présents : 23
- Votants : 27
- Pour : 27
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0





CONVENTION

Du 1er juillet au 31 décembre 2018

Entre

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc, représentée par son Président, M. Guy BACOU,

ET

GRAND LAC, communauté d'agglomération, représentée par son Président, M. Dominique DORD, dûment habilité par délibération du conseil communautaire du 12 janvier 2017, Ci-après désigné par les termes « GRAND LAC »,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 : Objet

Les plans de déplacements des établissements scolaires servent à mettre en lumière les freins aux changements d'habitudes et les opportunités liées à la configuration des lieux et aux équipements existants qui peuvent favoriser une évolution des comportements. Ils permettent également d'identifier les solutions pour réduire, aux abords des écoles, le trafic automobile quotidien de transit et de sensibiliser et former les élèves à la pratique de moyens de déplacements doux. Enfin, il aide à discerner, puis à mettre en place, les meilleures alternatives à la voiture et les systèmes d'accompagnement collectif les mieux adaptés. Outre ces améliorations d'ordre environnemental, les PDES permettent de favoriser les liens sociaux et la convivialité entre les individus, de soutenir la pratique d'une activité physique pour les enfants.

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc forte de son expérience de 15 années dans le domaine de l'écomobilité scolaire, propose d'accompagner GRAND LAC sur le sujet.

Pour poursuivre les premières actions engagées sur le territoire entre septembre 2017 et juin 2018, l'Agence Ecomobilité propose une seconde série d'actions sous la forme d'objectifs qui font l'objet de la présente convention de missions.

Action 1. Initier une démarche d'écomobilité scolaire auprès de 1 école primaire (à définir en concertation avec Grand Lac)

- Diagnostic/plan d'actions concertées :
- 5 interventions pédagogiques

Coût : 4 500 €

1500 boulevard Lepic
CS 20606
73106 AIX-LES-BAINS CEDEX

Téléphone : 04 79 35 00 51
Fax : 04 79 35 70 70

www.grand-lac.fr

Action 2. Poursuivre l'animation de la démarche d'écomobilité auprès du collège de Grésy-sur-Aix

- Actualisation du diagnostic avec les nouveaux élèves
- Interventions pédagogiques
- Mise en œuvre des 2 actions prioritaires : covoiturage, sensibilisation des familles et accessibilité

Coût : 3 000€

Action 3. Interventions pédagogiques auprès de 2 écoles volontaires du territoire Grand lac

- Structuration d'un projet pédagogique avec les écoles et partenariat avec les acteurs locaux (éducation nationale, ...) :
- 8 interventions en classe (de 1h30 à 3h) :

Coût : 2000€

Action 4 : Divers : poursuite des PDES des écoles de Voglans et d'Albens :

- Sensibilisation des familles
- Appui aux Pedibus

Structurer deux nouveaux PDES (1 en primaire et 1 en collège) pour 2019

Coût : 2 500€

Total : 12 000€

(Pour info, base des coûts journée : animateur : 220 € ; Chargé de Mission : 340 € - intégrant les frais de déplacements

ARTICLE 2 : Facturation et prix

La mission décrite à l'article 1 sera facturée pour un montant forfaitaire de 12 000 €.

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc émettra une facture intermédiaire d'acompte ainsi qu'une facture définitive, tenant compte de l'acompte versé, accompagnée en annexe du détail de ses interventions.

Ce montant forfaitaire sera réglé par virement, comme suit : 50 % sous la forme d'un acompte ; le solde à la remise du rapport d'exécution, programmée le 15 janvier 2019.

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 01 juillet 2018.

ARTICLE 3 : Exécution

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc s'engage à mener à bien la mission précisée à l'article 1, conformément aux règles de l'art et de la meilleure manière.

ARTICLE 4 : Obligation et confidentialité

L'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc est tenue à une obligation de discrétion et s'engage à garder confidentielles toutes les données transmises par GRAND LAC dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 5 : Obligation de collaboration

Dans le cadre de la bonne exécution de la convention, l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc pourra avoir un accès libre aux fichiers, systèmes informatiques et bases de données de GRAND LAC ayant trait à la mobilité.

GRAND LAC tiendra à la disposition de l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc toutes les informations pouvant contribuer à la bonne réalisation de l'objet de la présente convention.

ARTICLE 6 : Résiliation

Si l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc se trouve empêchée de respecter ses engagements au titre de l'article 1, la présente convention pourra être résiliée par GRAND LAC à l'expiration d'un délai d'un mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

ARTICLE 7 : Référencement

GRAND LAC accepte que l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc puisse faire figurer parmi ses références les travaux accomplis dans le cadre de la présente convention.

ARTICLE 8 : Echéance de la convention et renouvellement

La présente convention est conclue pour une durée de 6 mois à compter du 01 juillet 2018. Elle s'achèvera le 31 décembre 2018.

ARTICLE 9 : Litiges

Les parties se tiendront mutuellement informées des difficultés qui pourraient naître de l'interprétation ou de l'exécution de la présente convention. Tout litige qui n'aurait pas pu faire l'objet d'un règlement à l'amiable, relève du tribunal compétent.

Fait en deux exemplaires originaux remis à chacune des parties.

Fait à Chambéry, le 1^{er} juillet 2018

Pour l'Agence Ecomobilité Savoie Mont-Blanc,
Le Président,
Guy BACOU

Pour GRAND LAC,
Le Président,
Dominique DORD

MOBILITÉ DES JEUNES sur le territoire de Grand lac

Juillet 2017-juin 2018

GRAND LAC
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Action 1. animer une démarche d'écomobilité scolaire Auprès de 2 écoles primaires

Objectifs : Diagnostic/plan d'action concertée

10 interventions pédagogiques

Mise en place d'une action forte définie en concertation suite au diagnostic

Réalisation :

- PDES pour les 2 écoles maternelle et élémentaire de Voglans
 - 3 réunions de présentation, concertation et restitution du PDES (conseil d'école et élus)
 - Enquête, géolocalisation des élèves et accessibilité des écoles (octobre 2017 à mars 2018)
- 10 interventions pédagogiques réalisées au sein de l'école élémentaire sur les thèmes : piéton, enjeux de la mobilité et vélo (7 classes/7 touchées)
- Appui à la mise en place de 3 actions fortes :
 - 3 lignes Pedibus (20 enfants) : 2 réunions, 2 accompagnements par ligne, 1 session de formation des enfants/accompagnateurs et suivi tel des familles
 - Organisation d'un challenge mobilité : communication, sensibilisation des élèves/familles, et remise des lots avec les élus
 - Sécurisation des cheminements vers l'école par la mairie suite aux préconisations
- Sollicitation de la commune de Drumettaz pour initier un projet d'écomobilité à la rentrée scolaire (sans retour à ce jour)

Résultats :

- 3 lignes Pedibus fonctionnent 1 fois par semaine depuis fin mars (30 enfants)
- 70% des élèves venus en mode doux le jour du défi, alors que 20% habituellement
- Cheminements piétons réalisés par la mairie et projet de sécurisation de passages piétons



Chemin de Sonnaz

Constata :

- Terrain à débordement des platéaux scolaires
- 2 trottoirs à droite
- Trottoir à gauche tout ou long
- Cune 30 au niveau du plateau sur trottoir

Besoins exprimés :

- Intervenir auprès des élus locaux, conseil municipal + municipalité de Drumettaz (plateau à droite à gauche prévu en 2019)
- Ralentissements avant les trottoirs du côté

Demande de parents d'élèves :

- voir l'annexe le tableau sur le cheminement du footballeur
- voir l'annexe le tableau sur le cheminement du footballeur
- Mairie et commune de Drumettaz (plateau à droite à gauche prévu en 2019)
- Créer un passage piéton au niveau des Trottoirs du côté



Action 2. Animer une démarche d'écomobilité au sein d'un collège (Grésy-sur-Aix)

Objectifs : Diagnostic/plan d'action concertée, interventions pédagogiques, Organisation d'un challenge interclasse et mise en œuvre d'une action prioritaire

Réalisation :

- 4 réunions avec l'équipe pédagogique
- Enquêtes et géolocalisation des élèves et des familles (décembre-avril) : enquêtes qualitatives élèves de 5^{ème} et familles et enquête quantitative auprès de l'ensemble des élèves
- 3 interventions/classe auprès des 5^{èmes} (5 classes) : géolocalisation, santé et vélo et 1 accompagnement d'1 classe sur une sortie vélo
- Concertation sur le diagnostic et priorisation d'actions à mettre en place (présence d'élus, de l'acej et de l'équipe pédagogique du collège)
- Organisation d'un challenge interclasse (5^{èmes}) : communication, sensibilisation des délégués et analyse des résultats
- Action priorisée en cours : sécurisation de cheminements, mise en relation des familles pour le covoiturage



Résultats :

- Dynamique d'établissement tout au long de l'année scolaire sur l'écomobilité en lien avec l'acej
- 264 élèves sensibilisés
- valorisation du projet auprès des familles lors des portes ouvertes du collège (fin mai)
- Mobilisation du personnel sur un PDE et le challenge mobilité

Action 3. 15 interventions pédagogiques auprès de 2 à 3 écoles volontaires

- **25 interventions pédagogiques** auprès de 3 écoles (St Girod, l'Albanaise (Albens) et la Liberté (Aix les bains). Réalisation dans le cadre de projet d'école, auprès de toutes les classes
- **412 élèves** sensibilisés
- Animation sur la journée vélo Grand lac organisée par l'éducation nationale (72 élèves)
- **Pour chaque école** : réunion de concertation pour définir des interventions adaptées au projet pédagogique de l'école, préparation avec les enseignants en amont, évaluation en cours

Action 4. Suivi du PDES d'Albens et St Girod

- **St Girod** : Projet covoiturage, communication et organisation d'une réunion de mise en relation des familles. Au vu du manque d'intérêt des familles, pas de suite à l'action
- **Albens** : appui à la mise en place de 2 Pedibus et organisation d'un challenge mobilité fin mars



Résultats :

- 58,5% enfants mode doux le jour du défi (36% habituellement)
- Test de 2 lignes Pedibus le jour du défi (25? enfants)
- Test d'1 ligne 1 jour par semaine en juin

Action 5. autre

Accompagnement à la mise en place d'un Pedibus à La Biolle (Juin)

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Déplacements - Convention d'animation des plans de déplacements des établissements scolaires avec l'Agence Ecomobilité

Date de transmission de l'acte : 18/09/2018

Date de réception de l'accusé de réception : 18/09/2018

Numéro de l'acte : d2497 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20180913-d2497-DE

Date de décision : 13/09/2018

Acte transmis par : Estelle COSTA DE BEAUREGARD

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes
8.7. Transports